

TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER création des Éts Orosdi-Back et de la Banque de la Seine (suite de l'*Oriental Tobacco*)

Tabacs d'Orient et d'Outremer
(*La Journée industrielle*, 12 février 1920)

L'assemblée extraordinaire du 10 février a autorisé le conseil à porter le capital : 1° de 7.500.000 fr. à 37.500.000 fr. pour la réalisation de l'absorption de l'Oriental Tobacco ; 2° de 37.500.000 fr. à 50 millions de francs pour l'achat de quatre affaires de tabacs. L'Oriental Tobacco, en rémunération de ses apports, recevra 160.000 actions du nominal de 250 fr. et une somme de 7.500.000 fr. L'assemblée a décidé que par dérogation à l'article 7 des statuts, les actionnaires n'auraient pas de droit de préférence.

CONSTITUTION (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 février 1920)

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer. — Capital 7.500.000 francs, divisé en 30.000 actions de 250 fr. Siège social à Paris, 14, rue Henner. Conseil d'administration : MM. Pissard ¹, Ricois ² et Bonnier ³. Statuts déposés chez M^e Blanchet, à Paris. — *Petites Affiches*, 11 février 1920.

¹ Léon Pissard : administrateur du journal *Le Siècle*, puis chef adjoint du cabinet de Constans, ministre de l'Intérieur (mars 1890) — futur ambassadeur à Constantinople — et inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur. Il entre en 1905 à la Dette publique ottomane dont il devient directeur général en 1906 et son représentant au conseil du Chemin de fer ottoman jonction Salonique-Constantinople. Il démissionne de la Dette à la mi-1914 pour devenir gouverneur du Crédit foncier ottoman, créé en 1909 par la Banque de Paris (BPPB), la BFCI, la Société générale, le Comptoir d'escompte et la Banque impériale ottomane. Durant la Première Guerre mondiale, il retrouve les cabinets ministériels parisiens et prend en juillet 1918 la direction du cabinet et le secrétariat général du commissaire général aux affaires franco-américaines, André Tardieu. Après l'armistice, il entre à la nouvelle Banque de la Seine, façade financière française du groupe britannique Vickers et la représente dans diverses affaires comme la Banque commerciale de la Méditerranée, les Tabacs d'Orient et d'outre-mer, la Balia-Karaïdin, la Société d'études, de recherches et d'exploitation des pétroles en Algérie (SEREPA)(président), la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine, la Société fiduciaire de Paris. Après l'absorption, en janvier 1925 de la Banque de la Seine par la Société parisienne de banque, il devient administrateur de ce nouvel établissement ainsi que de l'Association minière. Président dans les années 1930 des Freins Westinghouse. Il se présenta à diverses élections sous les couleurs de l'Alliance démocratique.

² Ernest Ricois (1846-1921) : administrateur (1884), directeur gérant(1893), puis président (1920) du Bon Marché. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Au_Bon_Marche.pdf

Administrateur d'Orosdi-Back (1914) et d'autres affaires de Léon Orosdi.

³ Fernand Bonnier (1865-1943) : ancien intendant général, administrateur, puis président (1925) des Éts Orosdi-Back. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Orosdi-Back_1895-1990.pdf

(Le Journal des finances, 30 janvier 1920)

On annonce la constitution définitive au capital de 7.500.000 fr. de la Société de Tabacs d'Orient et d'outre-mer qui, par la suite, est appelée à absorber l'Oriental Tobacco.

Tabacs d'Orient et d'Outremer
(L'Économiste parlementaire, 18 mars 1920)

Après avoir reçu communication du rapport du commissaire vérificateur, l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer, réunie le 28 février, en a ratifié les conclusions tendant à l'absorption de l'Oriental Tobacco Trading Company. Cette absorption s'effectuera moyennant la remise aux liquidateurs de l'Oriental Tobacco de 100.000 actions Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer de 250 francs entièrement libérées et le versement, d'une somme de 7.500.000 francs. La Société des Tabacs d'Orient s'engage, en outre, à acquitter tout le passif de l'Oriental Tobacco en prenant à sa charge l'ensemble des contrats et conventions qu'elle a pu passer avec des tiers ainsi qu'à supporter tous les frais de la liquidation. L'assemblée a également vérifié et reconnu sincère la déclaration de souscription et de versement relative à 70.000 actions émises en numéraire. Le capital social se trouvera ainsi porté à 50.000.000 de francs.

De leur côté, les actionnaires de l'Oriental Tobacco se sont également réunis en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} mars pour ratifier la mise en liquidation volontaire de leur société comme conséquence de la fusion avec les Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer. Cette assemblée a, par suite, autorisé les liquidateurs à faire remise de l'actif et du passif de la société dans les conditions ci-dessus indiquées. Au cours de l'assemblée, le président a déclaré que malgré les difficultés matérielles résultant des circonstances, toute diligence serait faite pour hâter l'échange des actions et que, d'autre part, la soulte revenant aux porteurs leur serait versée en une seule fois le 1^{er} juillet prochain.

(Le Journal des finances, 7 mai 1920)

L'Oriental Tobacco fait un saut à 823 à l'approche de l'échange des actions contre celles des Tabacs d'Orient qui seront immédiatement introduites sur le marché.

(Le Journal des finances, 30 juillet 1920)

L'Oriental Tobacco a fait 674 ; on prévoit l'introduction prochaine des Tabacs d'Orient et d'outre-Mer dont les actions sont remises en échange de celles de la précédente.

par Henry LAFITE
(*La Correspondance d'Orient*, 15 août 1920)

Oriental Tobacco. — L'opération d'échange des titres de cette société contre ceux de la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-mer est en cours depuis le 30 août. L'échange se fait titre pour titre et comporte une soulte de 76 francs.

Tabacs d'Orient
(*La Journée industrielle*, 2 septembre 1920)

Par suite de l'échange, titre pour titre, depuis le 30 août, des actions Oriental Tobacco Trading C° contre des actions de la société des Tabacs d'Orient et d'Outremer, la Chambre syndicale des banquiers en valeurs a décidé qu'à partir du mercredi 1^{er} septembre, les actions Oriental Tobacco cesseraient d'être inscrites à la Cote du syndicat et qu'à la même date, les 200.000 actions de 250 fr. chacune, entièrement libérées, Tabacs d'Orient et d'Outremer seront inscrites à la Cote au comptant et à terme.

Paul Dutasta (1873-1925), président

Diplomate reconverti dans les affaires.
Président d'Orosdi-Back en 1921. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Orosdi-Back_1895-1990.pdf

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 1^{er} novembre 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 14, rue Henner, s'est tenue hier sous la présidence de M. Dutasta.

Les bénéfices bruts du premier exercice social clos le 30 avril dernier se sont élevés à 10.007.524 fr. laissant, après déduction des frais généraux et charges diverses, un solde net de 8.270.165 francs.

La société, dès sa constitution, a absorbé la Compagnie anglaise The Oriental Tobacco Trading C° Ltd, dont les affaires avaient, toujours été très prospères grâce à sa puissante organisation. Peu après, le conseil a entamé des négociations pour acquérir le contrôle des sociétés exerçant le commerce du tabac en Turquie et en Bulgarie. Ces sociétés sont ainsi devenues des filiales de la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer. Le conseil a conclu, en outre, des accords avec d'importantes maisons d'Europe et d'Amérique occupant une position dominante dans le commerce des tabacs d'outre-mer.

Les relations de la société sont restées bonnes avec les monopoles de nombreux États européens. À ceux déjà existants sont venus se joindre ceux de pays nouvellement constitués auxquels la société a fait d'importantes fournitures.

Pour l'exercice, l'ensemble des ventes a dépassé 117 millions. Les stocks à fin d'exercice calculés, au prix de revient, représentaient environ 40 millions ; la plus grande partie est actuellement vendue à des prix rémunérateurs.

Pour l'exercice en cours, la marche actuelle des affaires permet d'espérer des résultats satisfaisants.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende à 35 fr. brut par action. Le paiement en sera fait de la manière suivante : 15 fr- net à partir du 15 décembre prochain et 20 fr. brut (net : 16 fr. 50 au nominatif et 15 fr. 54 au porteur) à partir du 15 mars 1922.

(Le Journal des finances, 29 septembre 1922)

Tabacs d'Orient 315 ; on n'est pas fixé sur le préjudice que peut avoir causé à la Société l'incendie de Smyrne.

L'Incendie de Smyrne
(Le Journal des finances, 6 octobre 1922)

Les pertes des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer, après avoir été évaluées à une vingtaine de millions, ne dépasseraient pas, en réalité, d'après les déclarations même de la société, 4 millions environ. Toutefois, il est encore impossible de déterminer exactement ce qui a pu être préservé : mais les coffres-forts et les archives ont été sauvés. Ajoutons que le conseil a l'intention, malgré la baisse du change, de proposer, à la prochaine assemblée, la répartition d'un dividende de 25 francs contre 35 fr. précédemment.

Tabacs d'Orient
(Le Journal des chemins de fer, 7 octobre 1922, p. 321)

Le divid. proposé à la prochaine ass. sera de 25 fr. par act. Une notable partie des bénéf. commerciaux sera affectée à l'amortissement des différences de change. En ce qui concerne les intérêts de la soc. à Smyrne, on signale que les stocks s'y élevaient à 4 MF et que les Éts n'ont pas été totalement détruits.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(La Journée industrielle, 1^{er} novembre 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 1, rue des Mathurins, s'est tenue hier sous la présidence de M. E. Dutasta.

Déduction faite des frais généraux et d'un prélèvement de 2.886.282 fr. 66 pour amortissement des pertes de change, l'exercice 1921-1922 présente un bénéfice net de 5.630.830 fr., contre 8.270.165 fr. pour l'exercice antérieur, qui avait comporté une durée de 16 mois. Compte tenu du report de 1920-1921, le bénéfice distribuable ressort à 6.001.822 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. par action.

L'excellente organisation commerciale en Orient, dont le conseil a, dans son dernier rapport, signalé l'acquisition, a continué à fonctionner d'une manière satisfaisante, au cours de l'exercice 1921-1922. Les accords relatifs au commerce des tabacs d'outre-mer

ont pu être élargis, surtout en Amérique du Nord, par de nouvelles conventions et participations.

Le mouvement d'affaires pour ce qui concerne les quantités vendues a été plus considérable qu'au cours de l'exercice précédent, mais le prix des marchandises traitées, exprimé en francs français, ne se totalise que par 95 millions de francs. Ce chiffre est, d'ailleurs, proportionnel à celui de l'exercice précédent, compte tenu de la différence de durée entre les deux exercices.

La société abordera son troisième exercice social avec des stocks importants ; aux marchandises de l'ancienne récolte, portées dans les livres pour environ 32 millions de francs, il convient d'ajouter les tabacs de la récolte de 1921 pour près de 19 millions de francs. La saison des achats en Orient ayant, en 1921, commencé plus tôt que de coutume, notamment en Bulgarie, les filiales d'Orient avaient, à la clôture de l'exercice, presque terminé leurs achats et les tabacs acquis se trouvaient déjà livrés à cette époque et faisaient partie des stocks. C'est ainsi que le bilan accuse un actif en marchandises de plus de 50 millions de francs. À l'heure actuelle, une forte partie des stocks se trouve vendue à des prix particulièrement avantageux.

Rappelant le désastre qui a détruit, il y a quelques semaines, les deux tiers de Smyrne, le président signale que la société possédait, dans cette ville, des entrepôts contenant des stocks importants de tabacs — environ 400.000 kg pouvant représenter une valeur de 4 millions — et assurés contre l'incendie auprès de compagnies françaises et étrangères. La plupart de ces compagnies n'ont pas fait savoir leurs intentions en ce qui concerne leurs engagements ; cependant, certaines, et notamment une compagnie française, ont déclaré qu'elles ne paieraient pas, arguant des faits de guerre. La société estime, quant à elle, après avoir pris conseil des autorités juridiques et aussi après connaissance des enquêtes officielles faites sur place, que les compagnies d'assurances doivent tenir leurs engagements et rembourser les sommes pour lesquelles elle est assurée. Dans le cas où des démarches amiables n'aboutiraient pas, le conseil porterait cette question devant les tribunaux compétents.

Le président signale également que l'exercice en cours s'annonce dans des conditions particulièrement favorables.

Les intérêts français
L'Accord d'Angora et la politique française en Turquie
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*⁴, décembre 1922)

La Banque de la Seine ⁵ et la firme Orosdi-Back ont créé les Tabacs d'Orient et d'Outremer qui a repris les affaires de l'ancienne Société Oriental Tabacco

Tabacs d'Orient
(*Le Journal des finances*, 9 février 1923)

L'action des Tabacs d'Orient est l'objet d'un marché très animé et vient de progresser aux environs de 450 contre 365 au début de l'année.

Cette hausse se rattache au bruit selon lequel la société viendrait de liquider une participation qu'elle détenait dans une affaire anglaise, opération qui lui aurait rapporté

⁴ Directeur : M. Roger Mennevée.

⁵ Banque de la Seine : absorbée en 1925 par la Société parisienne de banque, quelques mois après l'entrée en son conseil de Marcel Delanney, ancien préfet de la Seine, qui poursuit alors sa carrière comme président du Crédit foncier colonial et de banque.

240.000 liv. st., soit en francs, au taux actuel du change, une somme sensiblement supérieure à celle pour laquelle cette participation était inscrite au bilan.

On prétend, d'autre part, que la société effectuerait désormais ses ventes de tabacs avec garantie de change, ce qui restreindrait les risques que lui font courir les fluctuations des devises des pays où elle opère, notamment des devises bulgares et turques. On envisage donc la répartition d'un dividende de 35 francs environ, sous préjudice de dotation importante aux comptes de prévoyance.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*L'Économiste parlementaire*, 1^{er} décembre 1923)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 novembre, sous la présidence de M. Dutasta, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant, au 30 avril dernier, par un bénéfice net de 10 millions 370.707 francs ; elle a décidé de prélever une somme de 6 millions pour la création d'un compte de réserve extraordinaire et a fixé le dividende à 15 francs par action, payable à partir du 1^{er} décembre, à raison de 13 fr. 50 au nominatif et 11 fr. 52 au porteur ; elle a également voté un remboursement de 50 francs par action, réduisant ainsi le capital de 50 à 40 millions.

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a décidé l'augmentation du capital de 40 à 62.500.000 francs par la création de 112.500 actions nouvelles de 200 francs, dont 75.000 seraient réservées aux actionnaires, à raison de 3 nouvelles pour 8 anciennes, au prix de 240 francs chacune ; le solde de 37.500 actions nouvelles sera cédé à un groupe financier à la tête duquel se trouvent deux grandes banques françaises, qui les paiera 80 francs de plus que les actionnaires, soit 320 francs ; les actions nouvelles auront droit à l'intégralité du dividende de l'exercice en cours.

Le conseil a été autorisé à porter éventuellement le capital à 75 millions de francs.



Coll. Stéphane Merucci.

Capital de 62,5 MF en 312.5000 actions de 200 fr.
Siège social à Paris, 1, rue des Mathurins.
Signature de gauche : Paul Dutasta (?)
Paris, le 10 janvier 1924

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 4 janvier 1924)

L'assemblée extraordinaire tenue hier la présidence de M. Léon Pissard, vice-président du conseil d'administration, a régularisé la récente augmentation du capital social, porté de 40 millions à 62.500.000 fr. par l'émission de 112.500 actions de 200 fr., dont deux tiers réservées aux actionnaires avec une prime de 10 francs par action et le dernier tiers par la Banque Nationale de Crédit, à 320 francs par titre.

Les modifications aux statuts ont dues définitives.

La Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer et l'emprunt polonais
(*La Journée industrielle*, 9 janvier 1924)

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 13 décembre, qu'un groupe français comprenant notamment la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer, était en pourparlers avec le gouvernement polonais au sujet d'un emprunt gagé sur le monopole des tabacs en Pologne.

À la suite de la récente crise ministérielle dans ce pays, les négociations ont été suspendues ; toutefois, on nous a déclaré, au siège de la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer, que rien n'autorisait à penser que la préférence aurait été donnée à un groupe italien.

D'autre part, la chambre de commerce franco-polonaise de Paris n'a pas eu connaissance qu'une solution quelconque soit intervenue.

TABACS D'ORIENT
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1924)

Bien influencés par les pourparlers, engagés entre la Cie des tabacs ottomans et la Société des Tabacs d'Orient, en vue de se porter adjudicataire en commun de la Régie des tabacs ottomans, les titres de ces deux sociétés finissent en léger progrès.

TABACS D'ORIENT
(*Le Journal des finances*, 10 octobre 1924)

À 372 francs, ce titre nous paraît bon marché, écrivions-nous le 26 avril dernier. Il s'est avancé depuis à 425, et devrait aller bien plus haut, tant en raison des résultats de l'affaire qui vont permettre de distribuer un dividende de 30 fr. que par suite du contrat important qu'elle vient de passer avec la puissante firme Batschari.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 31 octobre 1924)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu hier, sous la présidence de M. Dutasta, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1924, dont les bénéfices nets se sont élevés à 12.089.939 francs 80, auxquels s'ajoute le solde reporté de l'exercice précédent, s'élevant à 652.306 fr. 45. Le dividende a été fixé à 30 brut par action. La somme de 429.572 fr. 98 a été affectée à la réserve extraordinaire ; le reliquat après répartition, s'élevant à 1.559.632 fr., a été reporté à nouveau.

L'assemblée a décidé de porter à la réserve extraordinaire la somme de 6.070.427 fr. 02, montant de la prime d'émission de la dernière augmentation de capital.

Elle a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateurs de MM. Maurice Devies⁶ et Louis Lion⁷.

Le rapport signale que l'activité de la société ne s'est pas ralentie en Orient où son organisation donne son plein rendement. En présence de la hausse très importante qu'ont accusée les différentes sortes de tabacs d'outre-mer, le conseil s'est abstenu d'accumuler de trop gros stocks. Les monopoles d'État ont, comme par le passé, compté parmi les principaux acheteurs de la société.

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 158 millions.

⁶ Maurice Devies (1872-1952) : vice-président (1924), puis président (1931) du Crédit foncier colonial. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_foncier-colonial.pdf

⁷ Louis Lion : représentant de la Banque de l'Union parisienne au conseil d'une vingtaine de sociétés.

Tabacs d'Orient et d'Outremer
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1924)

L'assemblée ordinaire du 30 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1923 et voté le dividende de 30 fr. payable à raison de : 12 francs net le 15 décembre prochain et le solde, soit 18 francs brut, le 15 mars 1925. Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité.

Au sujet du monopole des tabacs ottomans, il a été indiqué que les conversations se poursuivaient avec le gouvernement d'Angora.

Société d'exploitation de manufactures de cigarettes « A. Batschari »
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1924)

Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet la fabrication, l'importation et l'exportation des cigarettes et cigares ; l'exploitation de tous terrains appropriés à la culture du tabac.

Le siège est à Paris, 24, place Vendôme.

Le capital est de 2.500.000 fr., en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire. Il pourra dès à présent être porté à 5 millions. Il a été créé, en outre, 25.000 parts bénéficiaires. Sur lesquelles 12.500 ont été attribuées à M. Beck, ingénieur à Biarritz, villa Suévia, en rémunération de divers apports.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Paul Dutasta, 15, rue de l'Université ; Robert Surcouf, 22, rue de Tocqueville, à Paris ; Auguste Beck, Jacques Eger, place Vendôme, 24, à Paris, et Leon Levinson-Levin, 103, rue des Petite-Champs, à Paris.

Société anonyme des tabacs d'Orient et d'outre-mer
(*Le Temps*, 5 juillet 1925)

Cette société, déjà très importante par le fait que, lors de sa constitution à Paris en janvier 1920, elle a absorbé la société anglaise « Oriental Tobacco Trading C^o » a vu, depuis, progresser ses affaires d'une façon ininterrompue. Grâce au dévouement de son président, M. Paul Dutasta, et sous l'active direction de son administrateur délégué, M. de Zsolnay, elle a su se créer en Turquie et en Bulgarie des affiliations de première importance. Étant ainsi arrivée, dès sa fondation, à créer une organisation complète en tant qu'entreprise particulièrement spécialisée dans le négoce des tabacs d'Orient, la Société ces tabacs d'Orient et d'outre-mer a participé à toutes les grandes négociations touchant les fournitures de tabacs d'Orient aux diverses régies ainsi qu'aux grands fabricants.

Son développement et la progression de son capital, porté en 1923 à 62.500.000 fr., ont correspondu à une évolution saine de ses affaires, maintenues du reste dans un sage équilibre. Les chiffres ci-dessous le montrent nettement

(en francs)	Capital	Valeur de l'action	Dividende
1920	50.000.000	250	35
1921	50.000.000	250	25

1922	50.000.000	250	15 (1)
1923	62.500.000	200	30

(1) Plus le remboursement de 50 francs sur le capital.

La prime de la dernière augmentation du capital, soit plus de 6 millions de francs, a été entièrement portée au passif dans les réserves de la société, de sorte que la réserve totale, après les dotations décidées par l'assemblée ordinaire de 1924, dépasse largement 14 millions de francs. Il n'est pas inutile d'ajouter que dans le bilan arrêté au 30 avril 1924, les éléments de l'actif constituant une valeur or (tels que les tabacs) ont été estimés à un taux du change très bas, lequel, à cette date, était d'environ 15 francs par dollar. Il est évident que l'énorme différence entre ladite estimation et la valeur réelle de l'actif équivaut à une importante réserve occulte qui vient s'ajouter à celle portée au bilan.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 1^{er} novembre 1925)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Dutasta, président du conseil d'administration, et ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1925 qui font ressortir, déduction faite d'une provision de 7 millions pour dépréciation éventuelle des stocks, un solde net de 167.794 fr. 88. Après déduction de la réserve légale, soit 8.389 fr. 74, le reliquat, s'élevant à 159.405 fr. 14, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu le conseil d'administration dans son entier. Rappelons qu'il comprend MM. P. Dutasta, L. Pissard, A. de Zsolnay, W. d'Adler, F. Bonnier, M. Devies, L. Lion et J. de Nantois⁸.

Le rapport fait remarquer que la marche des affaires sociales a été normale pendant l'exercice, malgré une extension de la concurrence qui a entraîné une augmentation de la culture et une accumulation des stocks par suite de la réserve des acheteurs.

La société a continué ses efforts pour s'assurer la clientèle d'importantes fabriques de cigarettes dans ceux des pays du Nord et de l'Europe centrale qui ne sont pas soumis au régime du monopole. D'importants progrès ont été réalisés dans cette voie.

TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 novembre 1925)

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro du 3 novembre, les comptes de l'exercice au 30 avril dernier de la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 31 octobre dernier. On sait que le bénéfice sur marchandises a été de 11.004.817 fr., contre 13.517.614 fr. en 1923-24. Le bénéfice net ressort à 167.794 fr. 88 au lieu de 12.089.939 fr. 60 et le solde disponible, compte tenu du report antérieur, à 1.727.426 fr. 88 au lieu de 12.742.246 fr. 25. Le compte de profits et pertes que nous rapprochons du précédent se présente du reste comme suit :

⁸ Joseph de la Goublaye de Nantois (1869-1934) : marié à Elisabeth Fould, fille de Léon Fould, vice-président des Chargeurs réunis. Administrateur de la Société pour le commerce entre la France et les pays d'outre-mer (anc. Fould et Cie), des Éts Fould-Springer (levures), des Chantiers navals français, de la Société générale d'entreprises au Maroc, de la Construction marocaine, de la Cie du Sébou, président de la Cie chérifienne des carpettes et de l'Union financière pour la construction au Maroc...

	1923-1924	1924-1923
CHARGES		
Frais généraux, appointements, impôts	1.652.436 66	1.518.682 57
Intérêts et commissions	2.217.231 71	3.961.313 40
Provision sur marchandises	—	7.000.000 00
Total	<u>3.869.668 37</u>	<u>12.479.995 97</u>
PRODUITS		
Bénéfice sur marchandises vendues	13.517.613 77	11.004.817 50
Coupons portefeuille-titres 51.750 00	32.882 60	
Loyers des immeubles	424.000 00	635.000 00
Bénéfices sur participation syndicales	1 966.244 40	975.090 75
Total	<u>15.959.608 17</u>	<u>12.647.790 85</u>
Rappel des charges	3.869.668 37	12.479.995 97
Bénéfice net	12.089.939 60	167.794 88
Report antérieur	632.306 45	1.559.632 00
Solde disponible	<u>12.742.246 25</u>	<u>1.727.426 88</u>

On voit que la modicité des bénéfices est due à la prévoyance du conseil, qui a affecté une somme de 7 millions de francs à une provision sur marchandises. Dans ces conditions, aucun dividende n'a été proposé à l'assemblée, et après prélèvement de 5 % sur les bénéfices nets, soit 8.389 fr. 74, qui ont été portés à la réserve statutaire, le solde de 1.719.037 fr. 14 a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil d'administration signale qu'au cours de cet exercice, la marche des affaires de la société a été normale et permettait d'augurer des résultats favorables. Son activité ne s'est pas ralentie et le volume des opérations en Orient est resté sensiblement au niveau de celui de l'année précédente, malgré la compétition plus vive due à l'apparition, sur les marchés, de nombreuses maisons concurrentes de création récente. L'afflux de nouveaux capitaux, attirés par les bons résultats obtenus depuis 1920 dans le commerce des tabacs d'Orient, a provoqué une extension de la culture, tandis que des stocks s'accumulaient, notamment entre les mains des sociétés coopératives en Bulgarie.

Cette situation explique l'attitude réservée des acheteurs et tout particulièrement de certaines administrations de monopole qui remettent de mois en mois les importantes adjudications auxquelles la société était, tous les ans, dès le mois de mars et d'avril, appelés à participer dans une large mesure. C'est ainsi qu'en fin d'exercice, les stocks non encore vendus se présentent en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Redoublant d'efforts pour s'assurer la clientèle d'importantes fabriques de cigarettes dans ceux des pays du Nord et de l'Europe Centrale qui ne sont pas soumis au régime du monopole, la société a réalisé d'importants progrès dans cette voie. Ce nouveau mouvement d'affaires, joint à celui qu'elle doit à ses acheteurs habituels, l'aurait mi à même de présenter un bénéfice beaucoup plus important si des événements nouveaux et peu favorables n'étaient venus, après la clôture de l'exercice, modifier encore l'aspect des marchés. La politique d'attente des acheteurs s'est accentuée en prévision d'une récolte surabondante en Orient. L'apparition de stocks en Serbie, centralisés entre les

mains du monopole gouvernemental, et notamment une très importante vente effectuée directement par le gouvernement serbe au monopole polonais, eurent pour effet de paralyser temporairement l'activité commerciale non seulement en Bulgarie mais aussi en Macédoine. Une baisse appréciable par rapport aux prix pratiqués en avril en fut la conséquence.

Quoique persuadés que cette stagnation — qui n'avait d'ailleurs pas atteint le marché turc — ne pouvait être que passagère, le conseil a cru devoir tenir compte de la dépréciation possible d'une partie des anciens stocks et d'affecter, par le débit du compte Profits et pertes, à une provision sur marchandises, la presque totalité des montants qui auraient pu être présentés comme bénéfice net de l'année écoulée. Par cette mesure de prudence, le conseil espère mettre les résultats de l'exercice en cours à l'abri de tout mécompte.

Pour ce qui concerne l'augmentation des débiteurs, elle provient principalement du développement des relations avec la clientèle privée ; cette clientèle, très sollicitée par la concurrence, ne peut être acquise et retenue que par l'octroi des facilités de crédit usuelle. Mais les rentrées des factures s'effectuent très régulièrement.

Enfin, d'après le rapport, l'année en cours promettrait de meilleurs résultats pour cette branche d'affaires dans laquelle la société dispose, notamment en Hollande, de concours très agissants.

En Orient aussi, certains symptômes encourageants sont, tout récemment, venus indiquer que la crise des derniers mois, qui a si lourdement pesé sur le marché, semblait s'atténuer. En effet, les acheteurs ont tendance à reprendre leur activité, tant en Macédoine qu'en Bulgarie, où les résultats de la récolte sont loin d'atteindre les premières prévisions exagérées. Pour ce qui est notamment de la Turquie, de récentes et importantes ventes pratiquées dans des conditions satisfaisantes sont venues réduire très sensiblement l'ensemble des existences en marchandises dont le bilan donne le chiffre.

La consommation toujours croissante des tabacs d'Orient autorise le conseil à espérer que le relèvement des affaires s'accroîtra au cours du présent exercice. Grâce à sa très ancienne organisation d'achat, complétée encore par l'acquisition de nombreux entrepôts en Macédoine et en Bulgarie, et grâce à ses relations bien établies avec les monopoles d'État et avec sa nouvelle clientèle privée, la société se place au premier rang de celles qui sont appelées à bénéficier de la reprise d'activité qui semble se préparer dans le commerce des tabacs d'Orient.

Au 30 avril 1925, le bilan, que nous comparons au précédent, s'établissait ainsi :

	1924	1925
ACTIF		
Caisses et banques	1.825.022 26	11.948.742 39
Portefeuille titres	925.020 95	884.020 00
Participations dans des entreprises similaires	3.396.500 00	4.161.500 00
Débiteurs	19.509.541 92	32.346.976 17
Marchandises	61.435.317 92	79.740.529 15
Achats tabac nouvelle récolte	37.317.530 04	35.087.916 00
Immeubles	4.604.127 50	7.290.210 90
Mobiliers et installations.	Mémoire	Mémoire

	<u>129.013.061 19</u>	<u>171.459 895 21</u>
PASSIF		
Capital-actions	62.500.000 00	62.500.000 00
Réserve statutaire	1.213.585 17	1.818.082 16
Réserve extraordinaire	12 070.427 03	12.500.000 00
Sociétés affiliées	9.708.460 01	23.639.134 95
Créditeurs et créanciers divers	30.778.342 14	69.285.251 22
Profits et pertes	12 742.246 25	1.727 426 88
	<u>129.013.061 19</u>	<u>171.459 895 21</u>

À l'actif, les caisses et banques sont en augmentation de plus de 10 millions et les débiteurs de 12.837.434 fr. 25. Les marchandises s'inscrivent également en plus-value de 18 millions.

Au passif, les « sociétés affiliées » se sont accrues de près de 14 millions et les « créiteurs et créanciers » de 38.506.909 fr. 08.

Après une longue discussion qui a porté surtout sur les réserves pour dépréciation des stocks, le président promet, si la chose est possible, de distribuer un acompte de dividende en cours de l'exercice.

MM. P. Dutasta, L. Pissard, A. de Zsolnay, W. d'Adler, F. Bonnier, Devies, L. Lion et J. de Nantois ont été nommes administrateurs.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, novembre 1926)

Réunis le 30 octobre en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Marcel Delanney, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1925-26, faisant apparaître un solde créditeur de 764.319 francs ; après affectation de 38.215 francs à la réserve statutaire, le reliquat de 726.100 francs a été reporté à nouveau et vient s'ajouter au report antérieur de 1 million 719.007 francs.

La nomination comme administrateurs de MM. Marcel Delanney et Maurice Fleur a été ratifiée ; le mandat de MM. F. Bonnier et [Maurice] Devies, administrateurs sortants, a été renouvelé.

TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 novembre 1926)

Réunis en assemblée ordinaire le 30 octobre dernier, les actionnaires de la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-mer ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1926 et que nous avons analysés succinctement dans notre numéro du 18 octobre.

Rappelons que la société a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, un bénéfice brut de 8.488.707 fr. contre 12.647.790 fr. en 1924-25. Déduction faite des charges, le bénéfice net ressort à 764.319 fr. L'an dernier, le solde bénéficiaire était de 167.795 fr., mais ce chiffre était obtenu après affectation de 7 millions à la provision sur marchandises qui, cette année, n'a reçu aucune dotation.

Le solde créditeur s'établit, dans ces conditions, à 2.483.356 fr. contre 1.727.427 fr. Voici d'ailleurs comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

	1924-25	1925-26
CHARGES		
Frais généraux, appointements, impôts	1.518.682 55	2.989.251 02
Intérêts et commissions	3.961.313 40	4.735.137 23
Provision sur marchandises	7.000.000 00	—
Total	<u>12.479.995 97</u>	<u>7.724.388 25</u>
PRODUITS		
Solde des opérations de l'exercice	12.647.790 85	8.488.707 37
Rappel des charges	12.479.995 97	7.724.388 25
Bénéfice net	<u>107.794 88</u>	<u>764.319 12</u>
Report antérieur	1.559.632 00	1.719.037 14
Solde disponible	<u>1.727.426 88</u>	<u>2.483.356 26</u>

Sur le solde disponible, il a été prélevé 5 % en faveur de la réserve statutaire, soit 38.215 fr. 96, et le solde, soit 2.445.140 fr. 30, a été reporté à nouveau.

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée signale que la crise sur le marché des tabacs d'Orient s'est encore accentuée au cours de l'exercice écoulé et a défavorablement influencé les résultats obtenus par tout le commerce des tabacs blonds.

Le volume des affaires de la société n'a pas sensiblement varié par rapport à celui de l'exercice précédent et les ventes aux régies, ainsi que les fournitures régulières à la clientèle privée auraient, en temps normal, pu assurer un rendement suffisant à l'affaire. Mais elle n'a pu, dans ses opérations, se soustraire aux effets de la crise persistante qui obligeait le commerce à vendre à bas prix, ce qui a ramené le niveau des cotations bien en deçà des évaluations les plus prudentes que la Compagnie avaient introduites lors de l'établissement de son dernier bilan.

Malgré la baisse sensible des prix qui a dominé le résultat de ses ventes et qui a également affecté l'évaluation de ses stocks en fin d'exercice, l'ensemble des opérations de la Société fait encore ressortir un modeste résultat bénéficiaire dû à la fluctuation des changes qui s'est produite entre le début et la clôture de l'exercice social. Le solde disponible, après déduction des frais généraux et intérêts débiteurs, viendra renforcer le report à nouveau figurant au bilan.

En présence de la crise persistante dont les effets se sont finalement fait sentir jusque sur le marché turc, la Compagnie a usé de la plus grande prudence dans ses achats de la récolte 1925 ; il s'en est suivi une diminution sensible de ses engagements envers les banquiers. Il semble indiqué au conseil de continuer cette politique de réserve jusqu'à ce qu'un revirement favorable se produise sur les marchés des tabacs d'Orient. En attendant, il fait tous ses efforts pour adapter à cette nouvelle situation la vaste organisation d'achat que la société entretient en Orient. Elle poursuit la compression des frais généraux inaugurée au cours de l'exercice et recherche, d'autre part, toutes

combinaisons susceptibles d'alléger les charges qui, actuellement, grèvent les achats en Orient.

La mauvaise tenue des marchés de tabac et la grande réserve des acheteurs ne sont pas restées sans influence sur l'activité de l'affaire dans le domaine des tabacs d'Outre-Mer. Les résultats bénéficiaires obtenus dans ce commerce sont restés modestes et n'ont pas dépassé un rendement normal des capitaux investis par elle dans cette branche d'affaires.

La crise économique que l'Allemagne a traversée en 1925 a tout particulièrement éprouvé les entreprises de fabrication de cigarettes, parmi lesquelles la société compte d'importants clients. Une nouvelle législation fiscale, instituée en octobre 1925 et d'ailleurs modifiée depuis, a fait diminuer la consommation et a contribué à mettre certaines entreprises de fabrication dans des embarras imprévus. La société a, depuis la fin de l'exercice, définitivement réglé les difficultés résultant pour elle de cet état de choses.

Voici le bilan au 30 avril, que nous rapprochons du précédent :

	1925	1926
ACTIF		
Caisses et banques	11.948.742 39	4.338.937 35
Portefeuille titres	881.020 16	285.550 90
Participations dans entreprises similaires	4.161.500 00	10.014.600 00
Débiteurs	32.346.976 17	42.962.267 98
Marchandises	79.740.529 15	119.256.752 10
Achats tabac nouvelle récolte	35.087.916 60	23.299.529 17
Immeubles	7.290.210 90	8.495.412 02
Compte d'ordre	—	56.772.950 00
Mobiliers et installations	Mémoire	Mémoire
	<u>171.459.895 21</u>	<u>265.455.998 60</u>
PASSIF		
Capital-actions	62.500.000 00	62.500.000 00
Réserve statutaire	1.818.082 16	1.826.471 90
Réserve extraordinaire	12.500.000 00	12.500.000 00
Sociétés affiliées	23.629.134 95	34.566.073 99
Créditeurs et créanciers divers	69.285.251 22	94.807.146 45
Compte d'ordre	—	56.772.950 00
Profits et pertes	1.727.426 88 26	2.483.356 26
	<u>171.459.895 21</u>	<u>265.455.998 60</u>

Le bilan fait apparaître une sensible diminution de l'actif liquide ramené de 41.948.712 à 4.338.927 fr. Par contre, les participations ont augmenté de près de 6 millions. Les marchandises en magasin se sont accrues de quelques 40 millions, tandis que les achats tabac nouvelle récolte s'inscrivaient en diminution de 11.788.387 fr. 43.

Au passif, les sociétés affiliées se sont accrues de 10.936.939 fr. 04 et les créditeurs de 25.521.895 fr. 23. Un nouveau poste « Compte d'ordres » qui a sa contrepartie à l'actif, figure au passif pour 56 millions 772.950 fr.

Une longue discussion a suivi la lecture du rapport. Un actionnaire s'inquiète de la situation de l'affaire et demande au conseil des précisions au sujet de la créance Batschari et sur la façon dont les stocks sont évalués.

M. Devies, tout en indiquant qu'il lui est impossible de fixer un chiffre qui pourrait être profitable à ses concurrents, déclare que les stocks ont été évalué de façon très prudente à un change inférieur aux cours actuel. L'administrateur souligne en outre que le conseil a été bien inspiré d'apporter une sommes de 7 millions sur les bénéfices de l'exercice précédent à une provision sur marchandises car il y a eu une véritable crise qui a atteint tous ceux faisant le commerce du tabac. Les prix ont diminué en effet de plus de 20 %.

Quant à l'importance des stocks, il ne faut pas oublier non plus, dit l'administrateur, que si la société a un petit stock ou qu'elle achète trop peu, le coefficient des frais généraux augmente, ce qui rend l'écoulement plus difficile vis à vis des concurrents. En outre, il s'agit d'être toujours à même d'approvisionner la clientèle car, dans le cas contraire, des concurrents s'en chargeraient.

Passant ensuite à l'affaire Batschari, M. Devies indique que l'affaire Batschari peut être considérée comme remise sur pied et qu'une combinaison avec le fisc allemand a permis, dès juin 1926, cette réorganisation. La Société des tabacs d'Orient et d'Outre-mer a dû, évidemment, constater une diminution sur sa créance, mais elle a obtenu en échange de ce sacrifice la prorogation de son contrat avec Batschari jusqu'à la fin de 1931. L'administrateur est ensuite amené à préciser que l'amputation que la société a dû consentir sur sa créance ne dépasse pas 10 % des fournitures faites jusqu'au jour de l'arrangement.

M. Devies indique que la situation actuelle devrait amener une hausse des prix. Depuis la clôture de l'exercice, la société a réalisé environ 3 millions de kg de tabacs. Les prix, sans être favorables, ont été assez satisfaisants, mais si la crise se prolongeait, il y aurait un rappel de frais généraux qui devrait porter sur les ventes effectuées depuis le début de l'exercice.

Enfin, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice sous-revue et a ratifié les nominations, provisoirement faites par le conseil, de MM. Marcel Delaunay et Maurice Fleur, en qualité d'administrateurs, et a réélu MM. F. Bonnier et Devies.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*Les Documents politiques*, décembre 1927)
(*Le Journal des finances*, 23 décembre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 10 courant a décidé de porter le capital de 31.150.000 francs à 56.260.000 francs, par l'émission de 260.000 actions de 100 francs, portant jouissance du 1^{er} mai 1927.

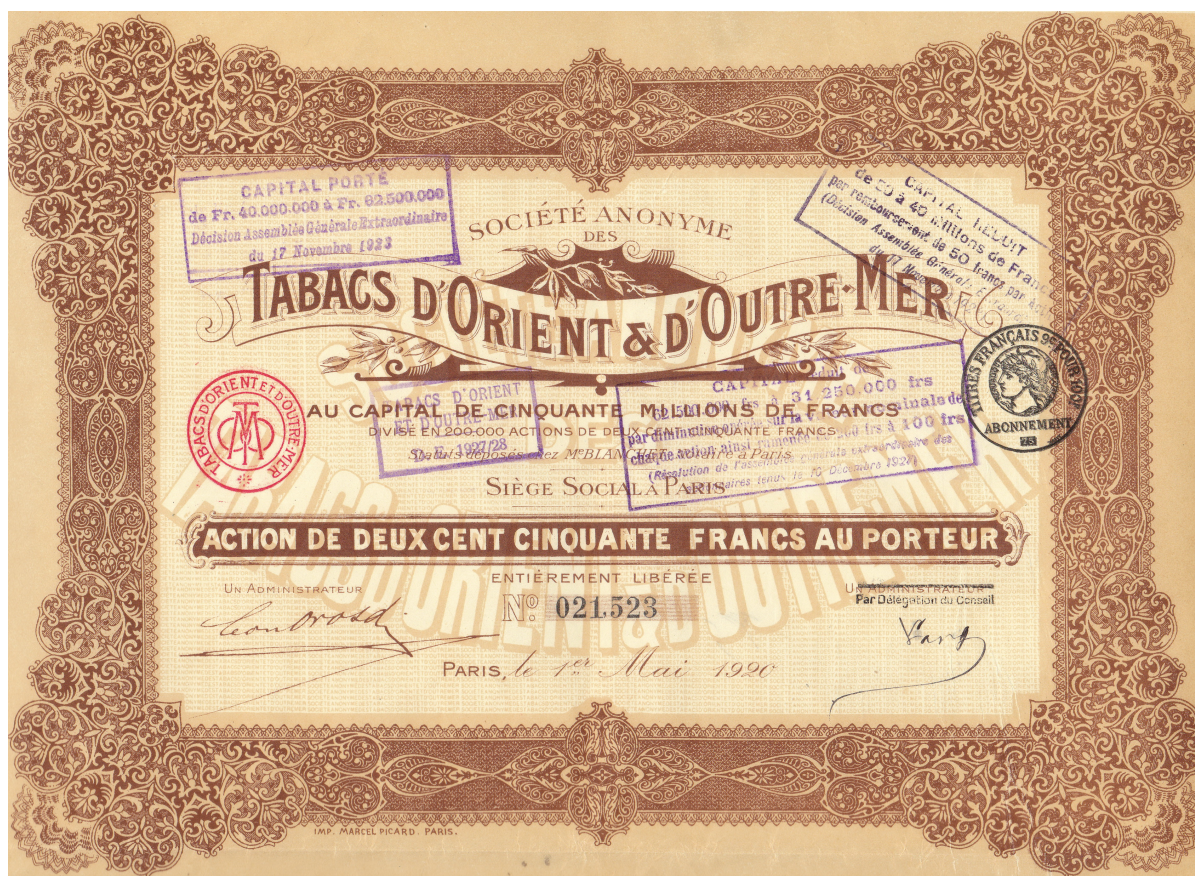
Cinq actions sont réservées :

1° A titre irréductible, à raison de quatre actions nouvelles pour cinq anciennes ;

2° A titre réductible, au prorata des demandes sur les actions pour lesquelles ce droit de préférence n'aura pas été exercé.

La souscription se fera du 20 décembre 1927 au 21 janvier 1928, aux prix de 105 francs comptant, à titre irréductible, et de 30 francs comptant et 76 francs dans les dix jours, à titre réductible, aux établissements suivants :

À la Banque nationale de crédit [BNC], 16, boulevard des Italiens, Paris ; au Crédit foncier colonial et de banque, 15, rue Scribe, Paris ; au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT], 43, rue Cambon, Paris ; ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements en France.



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
SOCIÉTÉ ANONYME
DES
TABACS D'ORIENT ET D'OUTREMER
au capital de cinquante millions de fr.
divisé en 200.000 actions de deux cinquante cent fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Blanchet, notaire à Paris

TITRES FRANÇAIS
ABONNEMENT
75 francs

CAPITAL PORTÉ
de fr. 40.000.000 à fr. 62.500.000
Décision assemblée générale extraordinaire
du 17 novembre 1923

CAPITAL réduit de
de 50 à 40 millions de francs
par remboursement de 50 fr. par action
(Décision assemblée générale extraordinaire
du 17 novembre 1923)

CAPITAL réduit de
62.500.000 fr. à 31.250.000 fr.
par diminution opérée sur la valeur originale de
chaque action ainsi ramenée de 200 fr. à 100 fr.
Résolution de l'assemble générale extraordinaire des
actionnaires tenue le 10 décembre 1927

TABACS D'ORIENT
ET D'OUTREMER

D.E. 1927/28

Siège social à Paris, 1, rue des Mathurins
R.C. Seine 35-354

ACTION DE DEUX CENTS CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Léon Orosdi

~~Un administrateur~~ Par délégation du conseil : ?

Paris, le 1^{er} mai 1920

Impr. Marcel Picard, Paris.



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
SOCIÉTÉ ANONYME
DES
TABACS D'ORIENT ET D'OUTREMER

au capital de cinquante six millions deux cent cinquante mille fr.
divisé en 562.500 actions de cent fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Blanchet, notaire à Paris

TITRES FRANÇAIS
ABONNEMENT
75 francs

Siège social à Paris, 1, rue des Mathurins
R.C. Seine 35-354

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Marcel Delanney
Par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 5 mars 1928
Impr. Chaix, Paris.

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 mars 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. des TABACS d'ORIENT et d'OUTRE-MER, 1, Mathurins. — Capital réduit de 62 millions 500.000 fr. à 31.250.000 fr. et reporté à 56.250.000 fr. — 27 fév. 1928. — *Petites Affiches*.

Société du crédit foncier colonial et de banque
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 juin 1928)

[...] Le Crédit foncier colonial [...] a participé à la réorganisation de la Sté an. des Tabacs d'Orient et d'Outremer. [...]
D'après *l'Économiste européen*.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1928)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1928 font ressortir, compte tenu des frais généraux, intérêts et commissions, un solde débiteur de 6.770.820 fr. L'an dernier, le compte de profits et pertes faisait apparaître une perte de 42 268 522 fr. Cette perte avait été amortie par réduction du capital social.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*Les Documents politiques*, janvier 1929)

L'assemblée générale du 22 décembre a approuvé les comptes au 30 avril 1928, faisant ressortir un solde débiteur de 6.770.818 francs, ramené à 2.844.200 francs par absorption de la réserve extraordinaire.

La partie des stocks invendue au moment de l'inventaire n'est inscrite au bilan que pour une valeur fixée par contre-expertise, en même temps que se trouve porté à une valeur plus exacte le domaine immobilier de la société.

L'exercice financier supporte encore la lourde charge des importants crédits qui avaient été consentis jusqu'au jour de la réorganisation financière qui a définitivement apuré le déficit de l'exercice précédent.

Crédit foncier colonial et de banque
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_foncier-colonial.pdf
(*Le Journal des finances*, 22 mars 1929)

En 1928, la société participé aux augmentations de capital des ... Tabacs d'Orient et d'Outremer...

(*Les Archives commerciales de la France*, 7 février 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. des TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER, 1, r. des Mathurins. — Transfert du siège, 5, La-Boétie. — 16 décembre 1929. — *Petites Affiches*.

TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER
Assemblée générale ordinaire du 16 septembre 1930
EXERCICE 1928-1929
(*Les Assemblées générales*, 1930)

Conseil d'administration

MM. Marcel Delanney, président ; Maurice Devies et Norman E. Holden, vice-présidents ; Fernand Bonnier, G. Charvet, Ehrlich, Maurice Fleur, Léon Pissard, Jean Richemond, administrateurs.

Commissaires des comptes : MM. Fromond, de Vaurieux et J. Cagnat.

TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 octobre 1930)

Constitution : le 25 janvier 1907. Objet : toutes opérations relatives à la plantation, culture, manufacture et commerce des tabacs. Capital : 56.250.000 fr. divisé en 562.500 actions de 100 fr. Répartition : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde aux actions.

L'assemblée de la Société des Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer, tenue le 16 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier et d'une durée de 18 mois. La perte de l'exercice s'élève à 10.883.462 fr. contre une perte de

6.770.818 fr. l'exercice précédent. Nous comparons ci-après les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1927-28	1928-29
DÉBIT		
Report intérieur	—	2.844.200 83
Frais généraux	2.978 042 95	4.089.930 01
Intérêts et commissions	2 549.461 18	6.192.627 04
Solde des opérations	1.243.314 72	600.905 65
	<u>6.770.813 85</u>	<u>13.727.663 53</u>
CRÉDIT		
Solde antérieur	—	2.844.200 82
Solde de l'exercice	6.770.818.85	10.883.462 70
	<u>6.770.818 85</u>	<u>13.727.663 63</u>

L'assemblée générale ordinaire, approuvant les propositions du conseil d'administration, a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice de 10.883.462 fr. qui, avec la perte de l'exercice précédent, forme le solde du compte Profits et Pertes, soit 13.727.663 fr.

Le rapport du conseil d'administration rappelle que, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 1929, le dernier exercice a comporté une durée exceptionnelle de dix-huit mois. La mesure ainsi prise a atteint le but proposé puisque, pour la première fois, toutes les quantités de tabac traitées au cours dudit exercice ont pu être dûment inventoriées et passées en stock au 31 octobre. Ainsi a été évité le maintien au bilan d'un poste « Avances nouvelle récolte », autrefois inscrit avec les aléas qu'il comportait et, à l'avenir, la comparaison des bilans sur ce poste si important pourra s'établir avec précision et clarté.

Par contre, la prolongation de six mois apportée à l'exercice examiné a entraîné l'inconvénient de faire exceptionnellement porter au dit exercice six mois supplémentaires de frais généraux, — et ce, dans une période, incluant les vacances, pendant laquelle le traitement des tabacs n'entraîne guère que des dépenses sans rentrées appréciables en contre-partie ; l'exercice prolongé 1928-1929 s'est ainsi trouvé comporter deux de ces périodes.

Le développement d'activité de la société eût pu s'accroître encore si des moyens financiers plus importants et normaux, en avaient donné la possibilité, si — aussi — le marché allemand n'avait pas ralenti sa consommation par suite de nouvelles dispositions législatives locales sur le contingentement des tabacs et sur le relèvement des taxes qui les frappent. À ce dernier point de vue, il y a lieu de penser que l'effet des mesures en question est maintenant à peu près acquis et que des transactions importantes pourront être reprises sous peu, de ce côté.

Au surplus, l'attention du conseil est, dès longtemps, retenue par le mode d'approvisionnement adopté depuis un certains temps par les gros consommateurs. Ils se montrent de plus en plus enclins à couvrir leurs besoins sans intermédiaires, et au seul moyen d'organes propres d'achat créés dans ce but. Le rôle du négociant en tabacs pouvant être dans un avenir prochain affecté par la généralisation éventuelle d'une telle pratique, le conseil a jugé nécessaire de rechercher le meilleur mode d'adaptation à la situation nouvelle ainsi créée : il poursuit activement ses efforts dans ce but.

Les deux derniers bilans, l'un au 30 avril 1928 et l'autre au 31 décembre 1929, se juxtaposent ainsi :

	1927-28	1928-20
ACTIF		
Caisse et banques	797.469 79	1.252.748 00
Portefeuille-titres	532.510 00	579.510 00
Effets à recevoir	5.370.975 65	2.070.746 20
Régies et clients	11.090.828 22	8.219.593 40
Débiteurs divers	6.216.499 03	9.114.344 04
Marchandises	27.536.340 03	66.671.896 65
Achats tabacs	17.183.686 58	—
Liquidation marchandises	8.630.278 22	2.064.539 14
Immeubles	17.539.372 15	13.004.717 75
Mobilier et Matériel	Mémoire	Mémoire
Participations diverses	12.095.251 50	12.915.182 34
Comptes d'ordre	10.777.869 70	36.082 884 30
Compte pertes et profits	6.770.818 85	13.727.663 53
	<u>125.491.900 67</u>	<u>165.703.825 35</u>
PASSIF		
Capital	56.250.000 00	56.250.000 00
Réserve statutaire	1.364.687 36	1.364.087 56
Réserve extraordinaire	3.926.618 02	—
Sociétés affiliées	11.036.019 26	26.316.557 30
Créditeurs divers	41.635.805 33	45.180.695 89
Comptes d'ordre	10.777.860 76	36.032.834 30
	<u>125.491.900 67</u>	<u>165.703.825 35</u>

Le conseil a dû procéder à divers amortissements de règle comptable pour ensemble 2.047.917 francs 22. Ces amortissements ont été proportionnés aux dix-huit mois de durée de l'exercice et, de ce chef, dépassent d'un tiers ceux du régime ordinaire. Parmi eux figure notamment un important amortissement immobilier devenu maintenant nécessaire à la suite de la revalorisation immobilière.

La société a réalisé, au cours de l'exercice clos, la vente de deux des immeubles en Bulgarie, savoir : un local d'habitation et de bureaux à Sofia et un dépôt à Plovdiv. La réalisation du premier de ces immeubles s'est effectuée avec bénéfice : celle du second a entraîné une certaine perte dont il est tenu compte dans l'ensemble d'amortissement, sus-chiffré.

Le conseil a estimé devoir procéder aux réalisations en question, tant pour supprimer des frais d'entretien considérables que pour mettre un terme aux lourdes immobilisations représentées par ces propriétés, auxquelles il a pu substituer de simples locations de caractère moins onéreux.

D'autre part, les réalisations de marchandises intérieures passées, lors du bilan antérieur, pour un montant de 7.925.819 fr. 47 en compte de liquidation, — précisément en raison du risque qu'elles comportaient — ne se sont effectuées qu'avec difficulté ; ces réalisations ont entraîné sur ce poste un amortissement de 3.522.883 fr. 35.

Le solde conservé à l'actif en compte est réduit à 1.632.444 fr. 47. La perte qu'il est raisonnable d'envisager encore sur ce poste, et qui sera fonction des réalisations à venir, ne pourra, en tout cas, en valeur absolue, être bien importante maintenant.

Enfin, l'inventaire totale des avoirs en marchandises a permis de se rendre compte que les stocks comportaient, pour être mis au prix du marché et par rapport au prix de revient, certains abattements auxquels il a été procédé.

Il est difficile de comparer les deux bilans, portant sur des périodes différentes, mais on constate aisément que l'entreprise éprouve de grandes difficultés qu'elle ne pourra vaincre que dans un laps de temps plus ou moins long.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*Les Documents politiques*, novembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 16 septembre, sous la présidence de M. [Maurice] Devies, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1919 [*sic* : 1929], d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois : 30 avril 1928-31 octobre 1929, faisant apparaître une perte de 10.883.462 fr. 70 qui, avec la perte de l'exercice précédent, porte le solde du compte de Profits et pertes à 13.727.663 fr. 53.

L'assemblée a également ratifié la nomination en qualité d'administrateur, de M. Jean Richemond⁹, en remplacement de M. Furst¹⁰, décédé.

[Radiation de la cote]
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)

Plusieurs valeurs seront rayées de la cote à terme à partir du 1^{er} mars 1931 : Alsacienne de Produits Chimiques, Camp Bird ord., Comptoirs africains, Corocoro, North Caucasian ord., Oceana, **Tabacs d'Orient**, qui font suite aux valeurs du groupe Oustric. C'est un nettoyage utile, mais trop tardif du marché.

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*Les Documents politiques*, septembre 1931)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1929-30, se soldant par une perte de 27.366.107 fr. 47. La perte totale se trouve ainsi portée, à 41.093.771 francs. Bien qu'elle n'atteigne pas les trois quarts du capital social, une assemblée extraordinaire sera convoquée pour examiner la situation ; elle se réunira sans doute, sur troisième convocation, au début d'octobre.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion à MM. Fleur et Delanney, administrateurs démissionnaires, ainsi qu'à la succession de M. A. Furst. Elle a réélu M. Oskar Ehrlich, administrateur sortant.

⁹ Jean Richemond : directeur du Crédit foncier colonial. Son représentant aux Plantations de Kratié (Cambodge), aux Caoutchoucs d'An-Phu-Ha (Cochinchine), aux Sucreries coloniales, chez Pathé-Baby...

¹⁰ Alphonse Furst (1870-1930) : administrateur délégué du Crédit foncier colonial (mai 1926). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_foncier-colonial.pdf

Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer
(*La Dépêche coloniale*, 8 juillet 1931)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue sous la présidence de M. Maurice Devies. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan au 31 octobre 1930, et, d'accord avec le conseil d'administration, ont décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice de 27.366.107 fr. 47, ce qui, avec la perte de l'exercice précédent, formera le solde du compte « Pertes et Profits », soit 41.093.771 francs. L'assemblée a en outre réélu pour six années M. Oscar Ehrlich, administrateur sortant.

TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 janvier 1932)

L'assemblée extraordinaire tenue le 15 janvier, sous la présidence de M. Devies, adoptant la proposition du conseil, a, par 195.032 voix contre 24.500, après avoir entendu l'exposé de la situation de la société au 30 novembre et avoir constaté la perte de plus des trois quarts du capital social, décidé la dissolution anticipée de la société.

Elle a nommé Étienne Rollet et Jacques Menasché¹¹, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif social, acquitter le passif et régler les comptes. La rémunération des liquidateurs a été fixée à 3 % du montant des réalisations d'actif obtenues.

Le rapport présenté par le conseil expose que le bilan au 31 octobre, date de clôture de l'exercice social, n'étant pas encore complètement arrêté, le conseil a fait établir une situation approximative au 30 novembre. Cette situation comporte la prise en charge des pertes subies au cours de l'exercice 1930-31 résultant du déficit de l'exploitation, de l'incendie d'une fabrique dans laquelle la société avait d'importants engagements et des amortissements de règle comptable. Elle fait ainsi apparaître un excédent d'actif sur le passif de 8.112.304 fr. 40 ; mais, si l'on déduit de ce chiffre l'actif légal représenté par les sommes versées au fisc au titre de la taxe de transmission, soit 3 millions 489 868 fr. 28, l'excédent net ne se chiffre plus que par 4.622.446 fr. 12, et encore en supposant la réalisation des stocks effectuée au prix évalué par le service technique de la société. Il doit être également noté que cette situation fait état de la dévalorisation de la livre qui entraîne une réduction des engagements de la société en cette monnaie.

Malgré les efforts faits par le conseil, dit le rapport, pour lutter contre les effets de la crise, par l'allégement des stocks, la compression des frais généraux et la réduction des engagements bancaires, la situation s'est sérieusement aggravée depuis le mois de juillet dernier, tant du fait de la crise générale dont souffrent toutes les affaires que du fait de l'inaction presque totale du marché des tabacs ; cette inactivité est principalement due à ce que les sociétés européennes sont pour la plupart lourdement chargées en stocks. alors que les débouchés, déjà depuis longtemps successivement réduits, se restreignent chaque jour davantage, si même ils ne s'annihilent pas complètement, en raison de la situation des principaux pays de consommation.

Présentement, la société se trouve en butte aux plus graves difficultés financières, ne trouvant plus les concours financiers nécessaires. Ces concours, après avoir nécessité la constitution en garanties hypothécaires du domaine immobilier au cours du dernier

¹¹ Jacques Menasché : marié en 1902, à Constantinople, avec Naïlé Davoud. Haut fonctionnaire de l'Empire ottoman, puis banquier et administrateur de sociétés à Paris. Fondateur de Jacques Menasché & Cie, Paris (1926-1933) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jacques_Menasche.pdf

exercice, ne sont plus possibles et la société se trouve, de ce fait, démunie de trésorerie. Dans ces conditions, le conseil a cru devoir proposer à l'assemblée la liquidation anticipée de la société.

Complétant le rapport, le président a indiqué que la situation risquait de devenir plus difficile encore, étant donné surtout que la clientèle des tabacs blonds d'Orient se ramène à quelques pays, dont les uns ne commandent plus et les autres appliquent un moratoire. Il a rappelé, à cet égard, que la clientèle de la Société se composait des Régies polonaise, tchécoslovaque, autrichienne, hongroise, des cartels allemands et, pour une très faible partie, de la Régie française. D'autre part, les tabacs de la dernière récolte vont, d'ici un mois ou deux, arriver sur le marché et peser encore sur les cours. Ainsi, le disponible de la Société chaque jour se trouve diminué pour la raison qu'il est constitué en grande partie par les marges de ses tabacs en gage : au fur et à mesure que les cours baissent, ses marges disparaissent.

Dans ces conditions, a conclu le président, il n'y a pas d'autre solution que celle proposée par le conseil.

Répondant à une question, le président a déclaré que l'exercice écoulé allait se chiffrer par une perte d'une dizaine de millions environ.

De son côté, le commissaire aux comptes a rappelé que le solde débiteur du compte de profits et pertes était de 41.093.000 francs.

Un actionnaire a rappelé qu'il avait proposé, il y a deux ans, la dissolution anticipée de la société, laquelle avait été repoussée par le conseil. La dissolution à cette époque, as-t-il ajouté, aurait été certainement plus favorable pour les actionnaires. Actuellement, étant donné la situation présentée, le conseil n'est plus qualifié pour faire une proposition de cette nature aux actionnaires, a-t-il conclu, vivement soutenu par une bonne partie de l'assemblée ; mieux vaut recourir carrément à la liquidation judiciaire, après avoir nommé un comité de représentants des actionnaires qui, après examen approfondi de la situation, prendrait une décision en connaissance de cause.

Le président a objecté à cet actionnaire que la liquidation de la société à l'époque envisagée n'aurait peut-être pas été une bonne opération, la société se trouvant alors lourdement chargée de stocks. D'autre part, il importe de ne pas perdre de vue que le conseil était alors en négociations pour devenir l'acheteur commissionnaire des cartels allemands, négociations qui n'ont, du reste, pas abouti en raison de la situation. Le président s'est enfin élevé contre l'idée d'une liquidation judiciaire qui, entre autres inconvénients, présenterait celui de provoquer un nouvel avilissement de prix des stocks.

Répondant aux questions d'actionnaires, le président a indiqué que les stocks-marchandises étaient évalués par le directeur technique de la Société à une vingtaine de millions de francs, que certaines régies achetaient beaucoup moins qu'auparavant et que d'autres (telle la Régie hongroise à qui la Société a effectué une vente de tabacs il y a quelques mois dont elle ne peut présentement obtenir le paiement) avaient décidé le moratoire.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la première résolution a été votée à une forte majorité, au milieu d'une vive effervescence et des protestations d'un certain nombre d'actionnaires.

Le choix des liquidateurs amiables, objet de la deuxième résolution, ayant fait l'objet de certaines réserves, le président a déclaré que M Rollet, directeur administratif de la société, avait été désigné comme devant représenter les intérêts des actionnaires, et que M. Menasché avait été choisi, d'accord avec les créanciers, en raison de sa parfaite connaissance des affaires d'Orient et en vue des sacrifices qui seront demandés aux créanciers.

TABACS D'ORIENT ET D'OUTRE-MER
(*Le Journal des débats*, 17 janvier 1932)

Les actionnaires, réunis en assemblée extraordinaire le 15 janvier; ont décidé, adoptant la proposition du conseil, la **dissolution anticipée** de la Société. L'assemblée a nommé deux liquidateurs amiables.

Répondant à une question, le président a déclaré que l'exercice écoulé allait se chiffrer par une perte d'une dizaine de millions environ.

Dans l'oligarchie
Société d'administration et d'études financières, économiques et commerciales
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, février 1932)

Le premier conseil comprend :
M. FERNAND BONNIER, officier général en retraite, déjà connu comme administrateur de : Établissements Orosdi-Back*, Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer*, Compagnie agricole de minoterie, Grands Moulins de Bulgarie, Société industrielle d'exploitation des moyens de transports, Chaux et ciments de Chanaz.

Succession André Duché, associé d'agent de change
Vente par adjudication
(*Les Archives commerciales de la France*, 1^{er} juillet 1935)

100 actions Tabacs d'Orient et d'outre-mer.
